

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 décembre 2019 à 18h30,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
13	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 14 ^{ème} délibération
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Absents excusés :

LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
MOUXY
MOUXY

Fabien COUDURIER
Nicole FALCETTA
Gabrielle KOEHREN
Nicolas MARC

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Service à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Communication et relations publiques
Responsable des assemblées et des affaires juridiques
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 40 présents (40 titulaires), et 44 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 18 Année : 2019
Exécutoire le : 13 DEC. 2019
Affichée le : 13 DEC. 2019
Visée le : 13 DEC. 2019

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville 2015-2020 : Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la prolongation du contrat de ville pour la période 2020-2022

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a centré la mise en œuvre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, déterminés en fonction du critère unique de concentration de personnes à bas revenus. Dans ce cadre, Grand lac a signé, le 30 juin 2015, un Contrat de Ville pour la période 2015-2020.

Suite au plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires, établi par le Gouvernement le 22 mai 2018, et au Pacte de Dijon signé le 6 avril 2018, la loi du 28 décembre 2018 de finances a prorogé de deux ans la durée des contrats de ville, portant leur échéance au 31 décembre 2022.

Dans ce contexte, le protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville de Grand Lac a pour ambition de décliner, à l'échelle territoriale, les différentes mesures engagées par l'Etat à travers le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires et de traduire les engagements réciproques de l'intercommunalité et de l'Etat définis par le Pacte de Dijon.

Grand Lac, en partenariat avec l'ensemble des structures partenaires du Contrat de Ville, a donc porté un travail visant à ajuster et à recentrer les actions du Contrat de Ville pour la période 2019 – 2022, avec pour objectif de répondre au mieux aux besoins du territoire et notamment à ceux des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et d'améliorer l'action publique et les crédits déployés en ce qui concerne la politique de la ville.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques a été présenté au comité de pilotage du Contrat de Ville qui a émis un avis favorable.

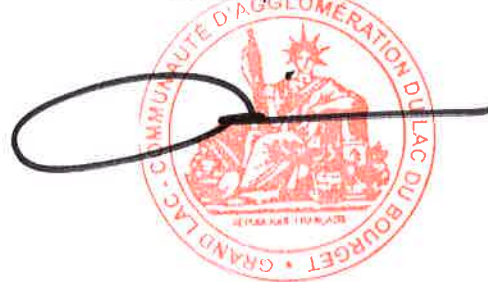
Il est proposé d'approuver le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé à la présente délibération, et dont il est donné lecture.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 42
- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



PRÉFET DE LA SAVOIE



Contrat de ville de Grand Lac 2015-2022

Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Vu

- la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,
- la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,
- la loi de finances pour l'année 2019 du 28 décembre 2018,
- le décret du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,
- le plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires établi par le Gouvernement le 22 mai 2018,
- le pacte de Dijon signé le 6 avril 2018 entre le Premier ministre, le président de l'assemblée des communautés de France et le président de France Urbaine,
- le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE),
- la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,
- le Contrat de Ville de Grand Lac signé le 30 juin 2015.

Préambule

Depuis sa création, la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement dans les villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle recouvre à ce titre une grande diversité de champs d'interventions : éducation, emploi, amélioration du cadre de vie, développement social, économique et culturel, sécurité, prévention de la délinquance, santé...

Fondé sur le principe de mobilisation des politiques de droit commun, la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

A l'occasion de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le législateur a décidé de centrer la mise en œuvre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), déterminés en fonction du critère unique de concentration de personnes à bas revenus, mais aussi de renforcer l'implication des habitants, des associations et des acteurs économiques des quartiers dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des contrats de ville par la création de conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire.

Dans le prolongement du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires établi par le Gouvernement le 22 mai 2018 (annexe 2) et du Pacte de Dijon signé le 6 avril 2018 entre le Premier ministre, le président de l'assemblée des communautés de France et le président de France Urbaine (annexe 3), la loi du 28 décembre 2018 de finances pour l'année 2019 a prorogé de deux ans la durée des contrats

de ville, portant leur échéance au 31 décembre 2022.

Dans ce contexte, le protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville de Grand Lac a pour ambitions de décliner, à l'échelle territoriale, les différentes mesures engagées par l'Etat à l'occasion du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires et de traduire les engagements réciproques du mouvement intercommunal et de l'Etat définis par le Pacte de Dijon.

A cet effet, ce protocole s'appuie sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de Grand Lac (annexe 4) validée à l'occasion de la réunion du comité de pilotage du Contrat de Ville du 17 octobre 2018 et du conseil communautaire du 21 mars 2019.

Article 1 : périmètre du protocole

Le présent protocole s'applique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Grand Lac, signé 30 juin 2015.

Depuis la signature du contrat en 2015 par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB), les communes du canton d'Albens, de Chautagne et de la CALB ont fusionné pour créer la Communauté d'agglomération de Grand Lac au 1^{er} janvier 2017. Elle compte 74 316 habitants en 2016 (*source INSEE 2019*) répartis sur 28 communes.

Grand Lac exerce ces compétences obligatoires dont la politique de la ville fait partie.

Article 2 : objet du protocole

Le Contrat de Ville 2015-2020 de Grand Lac a été fondé sur :

- Les acquis du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et du programme de rénovation urbaine (PNRU) des quartiers Sierroz et Franklin Roosevelt.
- La démarche de concertation « cohésion 2020 » menée en 2013 par la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour partager les enjeux de solidarité territoriale et sociale à l'échelle de l'agglomération et qui a permis de déterminer les priorités du futur contrat dans les domaines suivants :
 - o Accès aux droits, à l'emploi et à la formation,
 - o Situations d'exclusion sociale, de pauvreté ou de fragilité,
 - o Jeunes en difficulté d'accès à l'éducation et à la citoyenneté,
 - o Mobilité et vieillissement de la population.
- Le travail de trois groupes projet mis en place pour l'élaboration du Contrat de Ville
- Le projet urbain 2014 – 2020, proposé dans le cadre de la nouvelle programmation de la politique régionale de cohésion portée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et soutenue par l'Europe.
- La nécessaire articulation et complémentarité du contrat avec les autres démarches à l'œuvre ou en cours de construction par l'agglomération : le Programme Local de l'Habitat (PLH), les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

L'agglomération de Grand Lac s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique et économique forte : augmentation démographique de 1,1 % par an entre 2011 et 2016 (*essentiellement portée par l'arrivée de nouvelles populations : + 0.9 % / an*) et augmentation de 0,9 % des emplois. Ces indicateurs positifs, signes d'attractivité du territoire, ne doivent pas masquer certaines disparités au sein du territoire liées au décrochage et à la concentration de difficultés sur certains secteurs de l'agglomération.

Les analyses statistiques, les rencontres organisées avec les associations, les partenaires et les citoyens apportent la preuve que le centre-ville d'Aix-les-Bains, le quartier Puer/bord du lac ainsi que certaines zones rurales de l'agglomération nécessitent de poursuivre les interventions en matière d'accompagnement social et urbain.

Au regard de ces enjeux et conformément à la circulaire du 30 juillet 2014, le contrat de ville 2015-2020 s'est attaché à traiter prioritairement 10 objectifs stratégiques organisés autour de trois piliers principaux :

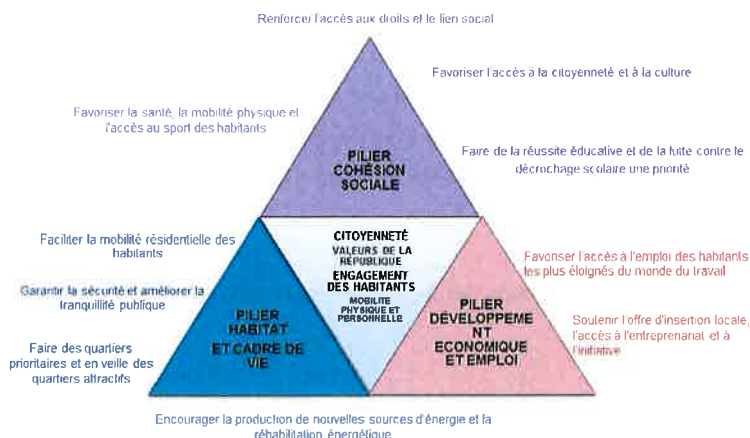
- La cohésion sociale
- Le développement économique et l'emploi
- L'habitat et le cadre de vie

Deux axes forts sous-tendent le contrat : la mobilité sous toutes ses formes (*mobilité physique ; développement personnel ; mobilité résidentielle ; notion de parcours, d'évolution et d'exemplarité de réussite*) ; la citoyenneté et les valeurs de la République.

Pour l'ensemble des actions mises en œuvre, les axes transversaux ci-dessous sont également pris en compte :

- *L'Égalité Femmes/Hommes*
- *La lutte contre les discriminations*
- *La jeunesse*
- *Les enjeux numériques*

Les 10 objectifs stratégiques du Contrat de Ville de Grand Lac



Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours engagée en 2018 par Grand Lac, de nouveaux enjeux ont été identifiés qui nécessitent de poursuivre et renforcer le travail mené en matière de cohésion sociale sur le territoire :

- La fusion en 2017 (CALB, Chautagne, Albanais) réaffirme la nécessité accrue d'inscrire la cohésion territoriale à cette échelle.
- Le quartier prioritaire de Marlioz reste nettement en décrochage et mobilise, outre les crédits de droit commun, des crédits « spécifiques » des partenaires.
- Deux quartiers en veille active (Liberté et Sierroz / Franklin-Roosevelt) et deux quartiers avec des fragilités (Centre-Ville et Puer/Garibaldi) sur lesquels une vigilance doit être accordée.

Les bilans des actions menées sur le territoire, les entretiens ainsi que les ateliers thématiques organisés avec les partenaires et les citoyens sur le lien social et le numérique, l'habitat et le cadre de vie, la prévention de la délinquance, l'insertion et le développement économique ont permis d'identifier des priorités à prendre en compte dans la programmation des futures actions du Contrat de Ville sur la période 2020 à 2022.

Au regard de ces priorités Grand Lac a réuni les partenaires pour identifier les moyens d'action à mobiliser. Les enseignements de l'évaluation ont également permis d'identifier les mesures gouvernementales inscrites dans le pacte de Dijon pouvant faire l'objet d'une déclinaison locale.

Article 3 : enjeux, priorités et moyens mobilisés

L'annexe 1 du présent protocole définit pour chaque axe du Contrat de Ville, les objectifs opérationnels et les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 4 : modalités de suivi et d'évaluation

La mise en œuvre des objectifs et engagements du présent protocole est assurée par les signataires du Contrat de Ville.

Le suivi et l'évaluation de ces objectifs et engagements sont réalisés conjointement par les services de Grand Lac, de la ville d'Aix-les-Bains et les services de l'État, avec le concours des signataires du Contrat de Ville et du Conseil Citoyen.

Cette évaluation est présentée aux instances du Contrat de Ville (comité technique et comité de pilotage) à l'occasion de la présentation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu par le décret du 3 septembre 2015 et du rapport d'évaluation finale du Contrat de Ville.

Fait à Aix-les-Bains, en quatre exemplaires, le

Le Préfet

Le Président de Grand Lac

Louis LAUGIER

Dominique DORD

Le Maire d'Aix-les-Bains

Le Président du Département de la
Savoie

Renaud BERETTI

Hervé GAYMARD

ANNEXE 1 - Orientations du protocole d'engagement renforcés et réciproques 2020-2022

1. Pilier cohésion sociale		Indicateurs de suivi	
OS 1 - Renforcer l'accès aux droits et le lien social			
Partenaires	Actions (en précisant l'état d'avancement de l'action)		
<p>Prioriser l'information et la communication sur les actions existantes et sur les projets (maison du projet, cafés partenaires...)</p>	<p>Ville d'Aix les Bains</p> <p>Maison des Parents : lieu d'information, de rencontre et d'échange pour les parents, futurs parents ou grands parents d'enfants de 0 à 25 ans ; découverte des offres existantes sur le territoire en matière de santé prévention, de modes de garde, de loisirs... ; groupes de paroles parents, ateliers enfants parents, conférences... Projet en cours d'élaboration, phase de co-construction avec les usagers prévue d'octobre 2019 à mars 2020 ; inauguration officielle prévue entre avril et juin 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du festival par les familles - Nombre de partenaires impliqués - Satisfaction des familles et des partenaires - Notoriété de l'événement - Qualité des prestations proposées (ateliers, concert...) - Durée et qualité de participation des usagers à la démarche de co-construction - Durée et qualité du travail transversal avec les partenaires impliqués dans le projet - Fréquentation des familles pour la recherche d'information - Fréquentation des ateliers enfants-parents - Fréquentation des groupes de paroles parents - Fréquentation des conférences 	
<p>Renforcer les actions de l'espace public numérique sur l'ensemble du territoire et notamment les quartiers politiques de la ville</p>	<p>Grand Lac</p> <p>Mise en place et fonctionnement de la Maison du Projet et soutien du Conseil Citoyen de Marlizoz</p> <p>Développement d'outils de communication sur et autour du projet de renouvellement urbain (site internet, lettre Marlizoz, carte interactive, maquette 3D...)</p> <p>Ville d'Aix les Bains</p> <p>Mise en place d'ateliers d'émancipation au numérique à la mairie de quartier de Sierroz et de cycles de conférences</p> <p>Grand Lac</p> <p>- Accompagnement des porteurs de projet dans l'obtention d'un financement TI / FEDER 2014-2020</p> <p>- Soutien financier possible</p>		
<p>Soutenir le projet d'Espace de Vie Sociale de Marlizoz et la création d'associations citoyennes</p>	<p>Services de l'Etat</p> <p>Financement d'un poste d'adulte relais (mesure 30)</p> <p>Financement d'un poste FONJEP (mesure 31)</p> <p>CAF</p> <p>Accompagnement en période de préfiguration et financement PS EVS (1 structure associative EVS à Marlizoz)</p> <p>Grand Lac</p> <p>Mise à disposition de locaux gratuitement et soutien financier mobilisable</p> <p>Ville d'Aix les Bains</p> <p>Soutien financier mobilisable</p> <p>Département de la Savoie</p> <p>Financement via les Contrats Territoriaux de Savoie (CTS), mobilisable mais uniquement pour une action spécifique, le CTS ne finance pas de fonctionnement</p> <p>CAF</p> <p>Accompagnement et financement durant la période de préfiguration</p> <p>Ville d'Aix les Bains</p> <p>- Pour l'EVS du Centre Ville : mise à disposition gratuite d'un local dédié</p> <p>- Pour la MJC, Chers Voisins et l'EVS de Marlizoz : soutien financier via des subventions Ville et CCAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes d'adulte-relais créés - Nombre de postes FONJEP créés - Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV 	
<p>Encourager les projets similaires sur d'autres quartiers : - Bentre-ville : Maison des jeunes et de la culture - Liberté : Association Chers Voisins - Sierroz : initiatives de la Maison de quartier et futur projet mutualisé</p>	<p>OS 2 - Faire de la réussite éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité</p>		
<p>Poursuivre les actions de soutien scolaire</p>	<p>Ville d'Aix les Bains</p> <p>Contrat local d'accompagnement à la scolarité : poursuite des 4 lieux d'accueil dans la ville (Marlizoz, Sierroz, Liberté et Centre-ville) pour 85 enfants de primaire ayant des difficultés scolaires</p> <p>Mise en place d'une aide aux devoirs, 2 soirs par semaine, pour les collégiens dans l'accueil ados de Marlizoz (ouverture 1er octobre 2019 - en partenariat avec le service enfance jeunesse, le PÂE et la Sauvegarde de l'enfance)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact de ce dispositif sur le comportement des enfants en milieu scolaire - Impact de ce dispositif sur les résultats scolaires des enfants - Degré d'implication des familles - Nombre de jeunes fréquentant l'accueil ados pour l'aide aux devoirs - Impact de ce dispositif sur le comportement des jeunes en milieu scolaire - Impact de ce dispositif sur les résultats scolaires - Degré d'implication des familles 	
<p>Réfléchir autour d'un accompagnement parents – enfants de plus de 6 ans, notamment en lien avec la CAF</p>	<p>Services de l'Etat</p> <p>Projet "Maison des parents" autour de la parentalité</p>		

ANNEXE 1 - Orientations du protocole d'engagement renforcés et réciproques 2020-2022

	Partenaires	Actions (en précisant l'état d'avancement de l'action)	Indicateurs de suivi
Accompagner les jeunes dès la fin du collège sur leur orientation pour anticiper tout décrochage scolaire	Ville d'Aix les Bains	Chantiers éducatifs Ville / PRE / MU / Sauvegarde : chantiers encadrés proposés à des jeunes en risque de décrochage pour les maintenir dans l'action et leur faire découvrir des métiers	- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un chantier - Impact de la participation du jeune sur son comportement et son assiduité en milieu scolaire - Limitation du décrochage scolaire chez les participants
	Région Grand Lac	Soutien financier du PRE 16-18 ans en 2020 Soutien financier de structures et de dispositifs (par exemple : PRE et association La Sauvegarde) Financement d'un accompagnement des professeurs du collège Marlioz (analyse de la pratique)	
Poursuivre le soutien à la mise en réseau des acteurs	Ville d'Aix les Bains	Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (en partenariat avec la CAF) et du Contrat Territorial Jeunesse (en partenariat avec le Département) : organisation d'un comité de pilotage annuel et de réunions de travail tout au long de l'année avec les partenaires impliqués	
OS 3 - Favoriser la santé, la mobilité physique et l'accès au sport des habitants			
Favoriser la santé, la mobilité physique et l'accès au sport des habitants	Ville d'Aix les Bains	Permis citoyen : prise en charge partielle du coût du permis de conduire de jeunes afin de favoriser leur insertion professionnelle et sociale ; avec en contrepartie un engagement citoyen en local. Jeunes orientés par le PRE et la MLI : - 1/2 issus du quartier de Marlioz - 1/4 issus de la résidence Joseph Fontanet - 1/4 issus des autres provenances	- Nombre de jeunes aidés dans le cadre de ce dispositif - Impact de l'obtention du permis de conduire sur l'orientation scolaire ou professionnelle des jeunes - Impact de l'obtention du permis de conduire sur la vie sociale des jeunes - Réalisations citoyennes des jeunes auprès des structures locales et des habitants
	Grand Lac	Soutien financier de l'Agence éco-mobilité, notamment pour la mise à disposition de vélos électriques dans les quartiers politique de la ville	
OS 4 - Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture			
Répondre au besoin spécifique de prise en charge de la santé mentale des jeunes	Services de l'Etat	- Mesure 9 - ARS en attente du diagnostic finalisé du Projet territorial de santé mentale et instruction Contrat Local de Santé d'Aix-les-Bains en cours	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate
Soutenir le projet de création d'une maison de santé à Marlioz	Grand Lac	Projet de création d'un pôle médical dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain du quartier de Marlioz	
	Services de l'Etat	- Mesures 37, 38, 39 - Accompagner les jumelages culturels, le déploiement des Micro-Folies et d'orchestres à liécrole	- Nombre de jumelages avec des établissements culturels - Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV - Nombre de projets « Orchestre à l'école » dans les QPV
	Département de la Savoie	CTS mobilisables pour des projets en lien avec la culture si un ou des partenaires se constituent en CAC (comité d'actions culturelles)	
		Du bitume à la verdure : accès à des sports de pleine nature, à travers des stages sportifs, à tarif très attractif, pour un groupe de jeunes filles de quartier éloignées des pratiques sportives (mise en œuvre en 2019 et renouvellement 2020 sur 3 périodes, dont l'été)	- Nombre de jeunes filles ayant participé aux stages - Quartiers de provenance des jeunes filles - Degré de satisfaction quant aux activités proposées - Idées d'activités proposées par les jeunes filles - Evolution de leur comportement dans le cadre des stages et de manière plus générale (confiance et estime de soi, développement des relations au sein du groupe...)
Développer des pratiques sportives, culturelles et artistiques à destination des publics de tout âge	Ville d'Aix les Bains	Art d'ici et d'haut : projet de découvertes culturelles et d'échanges autour de la culture haïtienne et des cultures des jeunes (peinture, musique, cuisine...). Réalisation vacances de Toussaint 2019 en partenariat avec Pays de Savoie Solidaires et le Musée Faure Jeunes flechés par le PRE, la MLI, la Sauvegarde et la MJC	- Nombre de jeunes impliqués tout au long du stage - Degré de satisfaction quant aux activités proposées - Evolution de leur comportement dans le cadre du stage et de manière plus générale (ouverture d'esprit, développement des relations au sein du groupe...)
		En vacances comme des grands : camps sportifs et culturels proposés aux enfants de l'accueil de loisirs de Marlioz	- Nombre de jeunes partis au moins une fois en camp - Evolution du degré d'autonomie des enfants dans les actes de la vie quotidienne - Développement du sens civique et du respect de l'autre - Degré de satisfaction quant aux activités proposées - Implication des familles dans la préparation des camps
		Tous au théâtre : sur la saison 2019-2020, prise en charge financière d'une partie de la place de théâtre pour des jeunes de 16 à 25 ans Partenariat en construction avec l'Université Technolac pour proposer la gratuité de certains spectacles sur Aix-les-Bains et Chambéry	- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une place de spectacle - Nombre de structures jeunesse ayant sollicité ce dispositif - Mixité sociale des jeunes - Echanges avant et après le spectacle sur la thématique ciblée
	Grand Lac	Soutien financier possible d'actions culturelles et d'associations sportives	

ANNEXE 1 - Orientations du protocole d'engagement renforcés et réciproques 2020-2022

	Partenaires	Actions (en précisant l'état d'avancement de l'action)	Indicateurs de suivi
<p>Développer des modes de garde dans avec horaires atypiques en lien avec la CAF</p>	<p>Ville d'Aix les Bains</p>	<p>Multi-accueil "Les Mousaillons" propose un accueil de 6h30 à 19h30 du lundi au vendredi.</p> <p>Campagne de sensibilisation à mener par le RAM auprès des assistantes maternelles pour les inciter à travailler sur des horaires atypiques (1er semestre 2020)</p>	<p>- Nombre d'enfants accueillis sur les plages extrêmes (avant 7h30 et après 18h30)</p> <p>- Nombre de sollicitations de familles travaillant sur des horaires atypiques</p>
<p>Favoriser l'accès à la formation des demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes sans qualification</p>	<p>Services de l'Etat</p>	<p>Déploiement du Plan d'investissement des compétences (PIC) à destination des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes sans qualification</p>	<p>- Nombre d'assistantes maternelles présentes dans le cadre des actions de sensibilisation</p> <p>- Nombre d'assistantes maternelles faisant évoluer leurs horaires d'accueil sur les horaires en semaine et le week-end</p>
<p>Favoriser l'engagement des jeunes dans les dispositifs tels que la Garantie Jeune, l'EZC, l'EPIDE, etc.</p>	<p>Services de l'Etat</p>	<p>Financement des parcours en Garantie Jeunes, dans le cadre de sa convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la MLJ d'Aix-les-Bains</p>	<p>- Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV</p> <p>- Nombre et part de jeunes en EZC résidant en QPV</p> <p>- Nombre et part de jeunes en EPIDE résidant en QPV</p>
<p>3. Pilier cadre de vie et habitat</p> <p>OS 7 - Faire des quartiers prioritaires et en veiller des quartiers attractifs</p>	<p>Grand Lac</p>	<p>Soutien financier de la MLJ</p>	
<p>Développer les actions en faveur de la gestion urbaine et sociale de proximité</p>	<p>Services de l'Etat</p> <p>Ville d'Aix les Bains</p>	<p>Accompagnement de l'EVS du quartier de Marlioz</p> <p>Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les quartiers prioritaires et déploiement d'outils connectés</p>	
<p>Soutenir et accompagner le projet de renouvellement urbain de Marlioz en associant les habitants</p>	<p>Grand Lac</p> <p>Services de l'Etat</p> <p>Région</p>	<p>- Pilotage du PRU</p> <p>- Portage et financement d'une partie des opérations physiques (logement, ...)</p> <p>- Pilotage et financement de la concertation autour de la mise en oeuvre du PRU</p> <p>Mesure n°8 : accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer le quartier</p>	<p>- Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionné</p>
<p>Renforcer les connexions entre Marlioz et le bois Vidal et ses quartiers environnants</p>	<p>Ville d'Aix les Bains</p>	<p>Soutien financier de certaines opérations du PRU</p> <p>Création d'un espace petite enfance, enfance, jeunesse regroupant le multi-accueil et l'accueil de loisirs, en concertation avec les habitants et le Conseil Citoyen</p>	
<p>OS 8 - Encourager la production de nouvelles sources d'énergie et la réhabilitation énergétique</p>	<p>Ville d'Aix les Bains</p>	<p>Aménagement du bois Vidal</p>	
<p>Accompagner la réhabilitation de logements et des bâtiments publics</p>	<p>Services de l'Etat</p>	<p>Mesure n°5 : renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées</p>	<p>- Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU</p> <p>- Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans le QPV</p> <p>- Nombre de logements traités dans les sites prioritaires</p>
<p>Accompagner les nouveaux usages</p>	<p>Grand Lac</p>	<p>Accompagnement des porteurs de projet dans l'obtention d'un financement TI / FEDER 2014-2020 (école Marlioz et LLS)</p> <p>- Création d'une Plateforme rénovation énergétique et financement particuliers, bailleurs</p>	
<p>Développer de nouvelles sources d'énergie</p>	<p>Ville d'Aix les Bains</p>	<p>Installation de panneaux solaires à l'école de Marlioz dans le cadre de sa réhabilitation globale</p>	

ANNEXE 1 - Orientations du protocole d'engagement renforcés et réciproques 2020-2022

	Partenaires	Actions (en précisant l'état d'avancement de l'action)	Indicateurs de suivi
<p>OS 9 - Faciliter la mobilité résidentielle des habitants Mobiliser les dispositifs relatifs à l'habitat (jeunes en formation et insertion, logements pour publics mixtes âgés et/ou handicapés).</p>	<p>Ville d'Aix les Bains Grand Lac</p>	<p>Projet de passerelle entre FJT et logements classiques Favoriser la production de logements en accession sociale</p>	
<p>Accompagner le relogement des habitants dans le projet de renouvellement urbain</p>	<p>Services de l'Etat Grand Lac</p>	<p>Mesure n°3 : éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville (relogement majoritairement hors quartier) Charte et guide du relogement dans le cadre du PRU Mise en œuvre de la CIA (2017-2023)</p>	<p>- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues - Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25 % de demandeurs de logements sociaux les plus modestes - Nombre de logements démolis / reconstruits / réhabilités</p>
<p>OS 10 - Garantir la sécurité et améliorer la tranquillité publique</p>			
<p>Encourager les actions de médiation (scolaire, de quartier...) Garantir la tranquillité publique (éclairage public sécurisation des voiries...)</p>	<p>Ville d'Aix les Bains Services de l'Etat</p>	<p>Formation "Médiation par les pairs" proposée à toutes les écoles publiques chaque année Mise en œuvre opérationnelle de la Police de sécurité du quotidien : - Développement des partenariats (baillieux, services municipaux, établissements scolaires...) - Sectorisation avec désignation d'un référent police nationale à la tête de chaque secteur (2 secteurs : Centre ville et Franklin-Roosevelt / Lafin / Marloz / Liberté) - Renforcement de la présence des policiers au service des citoyens (prise de contacts réguliers par les unités de terrain dédiées avec les commerçants, les responsables d'établissements scolaires, les habitants...) - Rapprochement police – population : création d'une adresse de contact « police-circoscription@interieur.gouv.fr ; meilleure prise en charge des victimes à l'aide d'un « référent accueil » dans chaque commissariat chargé de la bonne prise en compte des besoins et orientations des personnes ; renforcement du rôle du délégué police population (mesure 1a) ; expérimentation d'une permanence mensuelle de la police nationale au sein de la mairie annexe secteur Franklin-Roosevelt - Développement de la prévention situationnelle - Analyse des dispositifs en cours, développement de la communication, développement d'un continuum de sécurité avec les sociétés de sécurité et les grandes surfaces... Mesure 28 : Groupe d'appui local pour la prévention de la radicalisation adressé au CLSPD d'Aix-les-Bains Mesure 35 : Formation aux valeurs de la République et à la laïcité</p>	<p>- Nombre d'école et d'élèves bénéficiant de la formation</p>
<p>Renforcer l'animation sur les quartiers politiques de la ville (maison de quartier...)</p>	<p>Grand Lac CAF Ville d'Aix les Bains Grand Lac</p>	<p>- Mise en œuvre du CLSPD et de groupes d'appui local à la radicalisation - Organisation de formations - Mise en œuvre du PRU Point accueil CAF Animation de la maison de quartier Sierraz – Franklin-Roosevelt Mise en œuvre du PRU et accompagnement du Conseil citoyen</p>	
<p>Développer la médiation par les pairs dans les quartiers en politique de la ville</p>			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Politique de la ville - Contrat de Ville 2015-2020 : Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la prolongation du contrat de ville pour la période 2020-2022

Date de transmission de l'acte : 13/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2019

Numéro de l'acte : d3081 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191210-d3081-DE

Date de décision : 10/12/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement